

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**49<sup>e</sup> Séance (ordinaire)**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 19 janvier 2010 à 19 h 30 h, au 350 boul. Champlain Sud à Alma, à la salle 215, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présents les commissaires suivants :**

Madame Nathalie Blais	Monsieur Serge Renaud
Madame Josée Bouchard	Madame Nathalie Savard
Madame Sylvie Charest	Madame Roxanne Thibeault
Madame Nathalie Côté	Madame Manon Tremblay
Madame Dany Duchesne	Madame Marie-Claude Tremblay
Monsieur Alain Gauthier	Madame Edith Vaillancourt
Madame Marjolaine Girard	Monsieur Jean-Marie Villeneuve
Madame Audrey Jean	Madame Andrée Verreault
Madame Annie Larouche	Monsieur Sylvain Beaulieu, commissaire-parent
Madame Danielle Munger	Madame Nancy Verreault, commissaire-parent
Monsieur Éric Renaud	

**Sont également présents :** Monsieur Eric Blackburn, directeur général, madame Christine Fortin, directrice générale adjointe, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications et madame Ginette Martel, secrétaire de gestion au secrétariat général.

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Ordre du jour : Acceptation**

**CC100119-01** **Sur proposition de madame Edith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.**

**1.2 Procès-verbal/dispense de lecture et acceptation**

**CC100119-02** **Sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2009 (48<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter ce procès-verbal.**

**1.3 Procès-verbal/dépôt**

Le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 décembre 2009 (47<sup>e</sup> réunion) est déposé.

## 2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune

## 3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

## 4. OBJETS DE DÉCISIONS

### 4.1 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes : projet pour fin de consultation

**Considérant** que le nouvel article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la commission scolaire doit, après consultation du comité de parents, établir par règlement une procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

**Considérant** le projet de règlement soumis, lequel respecte les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établi par une commission scolaire* adopté par le gouvernement du Québec;

CC100119-03

**En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité :**

- d'adopter le projet de *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* tel que soumis et de soumettre ce projet de règlement au comité de parents de la commission scolaire pour consultation;
- que le retour de la consultation auprès du comité de parents se fasse au plus tard le 22 février 2010.

### 4.2 Profil du protecteur de l'élève : retour de consultation

**Considérant** qu'en vertu du nouvel article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit établir une procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, laquelle procédure doit permettre au plaignant de s'adresser à une personne désignée sous le titre de protecteur de l'élève en cas d'insatisfaction;

**Considérant** qu'avant la nomination du protecteur de l'élève, la commission scolaire souhaite d'abord déterminer les qualifications requises et le profil de la personne qui occupera cette fonction;

**Considérant** la consultation du comité de parents sur ces aspects;

**Considérant** la présentation par madame Nancy Verreault, commissaire-parent, du résultat de cette consultation du comité de parents quant aux qualifications requises et au profil de la personne qui occupera la fonction de protecteur de l'élève et considérant les commentaires du comité de parents en ce qui concerne les démarches en vue de sa nomination;

**CC100119-04**

**En conséquence, sur proposition de madame Roxanne Thibeault, il est résolu à la majorité des voix :**

- d'établir ainsi les qualifications minimales requises et le profil général relié à la fonction du protecteur de l'élève :

Qualifications minimales requises

- Baccalauréat dans une discipline pertinente;
- Formation ou expérience pertinente notamment en médiation et/ou résolution de différends.

Profil général

- Ne pas avoir été à l'emploi ou commissaire d'une des quatre commissions scolaires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004;
  - Ne pas agir dans d'autres dossiers pour les commissions scolaires ou pour des parents dans le cadre de démarches les opposant au milieu scolaire;
  - Expérience pertinente ou connaissance du milieu scolaire;
  - Posséder une bonne capacité d'écoute et de l'empathie.
- qu'un appel de candidature ouvert soit réalisé pour identifier les candidatures potentielles;
  - que le comité de gouvernance et d'éthique de la commission scolaire agisse à titre de comité de sélection et recommande au conseil des commissaires un candidat à la fonction de protecteur de l'élève;
  - que, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, madame Nancy Verreault, commissaire-parent, s'ajoute à titre de membre ad hoc du comité de gouvernance et d'éthique de la commission scolaire pour les fins du processus de sélection et de la recommandation au conseil des commissaires du candidat au poste de protecteur de l'élève.

#### 4.3 Université du Québec à Chicoutimi : demande d'appui

**Considérant** le *Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance des universités du Québec* (rapport Toulouse) produit par l'**Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques**, en septembre 2007;

**Considérant** le dépôt du projet de loi 38 modifiant la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance* et la consultation de la **Commission de la culture et de l'éducation** portant sur le projet de loi 38, tenue à l'automne 2009;

**Considérant** la transmission, par la présidente de l'UQ, en septembre dernier, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport des résultats des travaux de réflexion entrepris par les chefs d'établissement proposant un renouvellement du modèle de l'Université du Québec;

**Considérant** la présentation du recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi intitulée « *L'avenir de l'UQAC - Mouvances et gouvernance* » à l'intention des membres du conseil interordres de l'éducation Saguenay-Lac-Saint-Jean où étaient présents le directeur général et le président de la commission scolaire;

**Considérant** la volonté gouvernementale exprimée de donner davantage de pouvoir aux régions et que l'Université est un pôle majeur de développement en région.

**Considérant** que le Conseil interordres de l'éducation Saguenay-Lac-Saint-Jean a, par résolution adopté le 17 décembre 2009, appuyé de l'Université du Québec et ses établissements dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec pour qu'il modifie la *Loi sur l'Université du Québec* de manière à ce que les établissements de l'Université du Québec obtiennent leur pleine autonomie en matière de gouvernance tout en étant imputable de leur gestion;

CC100119-05

**En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité** que la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean appuie l'Université du Québec et ses établissements dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec pour qu'il modifie la *Loi sur l'Université du Québec* de manière à ce que les établissements de l'Université du Québec obtiennent leur pleine autonomie en matière de gouvernance tout en étant imputable de leur gestion.

#### 4.4 Projets immobiliers : choix des professionnels

**Considérant** que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a informé la Commission scolaire que les budgets pour la réalisation des projets dans le cadre des mesures suivantes ont été approuvés :

- Maintien des bâtiments 2009-2010 (mesure 50690)
- Amélioration et transformation des bâtiments (AMT 60%)

- Accessibilité des immeubles aux personnes handicapées (mesure 30850);

**Considérant** que les budgets pour la réalisation des travaux dans le cadre de la mesure Résorption du déficit d'entretien 2009-2010 seront approuvés prochainement;

**Considérant** que la première étape en vue de la réalisation des projets est le choix des professionnels;

**Considérant** que les frais des professionnels pour chacun des projets sont de moins de 100 000\$ et que l'octroi de mandats de gré à gré à des professionnels locaux sur la base de rotation des contractants respecte la Loi sur les contrats d'organismes publics et les règlements qui en découlent;

**Considérant** la recommandation suivante de la direction du Service des ressources matérielles et informatique et du comité de sélection des professionnels pour l'octroi des mandats aux professionnels :

<b>Maintien bâtiments 2009-2010</b>						
Projet	Bâtiment	Montant estimé	Honoraires estimés		Firme recommandée	
			Architecture	Ingénierie	Architecture	Ingénierie
Réfection chaufferie	Camille Lavoie	385 310 \$	N/A	32 000 \$	N/A	Roche Ltée
Réfection chaufferie	Pavillon Wilbrod-Dufour	560 840 \$	N/A	78 000 \$	N/A	Cegertech
Réfection climatisation		536 047 \$				
<b>Résorption du déficit d'entretien 2009-2010</b>						
Projet	Bâtiment	Montant estimé	Honoraires estimés		Firme recommandée	
Remplacement portes / fenêtres	Maria	499 302 \$	24 000\$	N/A	Anicet Tremblay et Serge Harvey, Architectes	N/A
<b>AMT 60% 2009-2010</b>						
Projet	Bâtiment	Montant estimé	Honoraires estimés		Firme recommandée	
Réfection chaufferies	Divers	202 388 \$	N/A	18 000 \$	N/A	Dessau
<b>Accessibilité des immeubles aux personnes handicapées</b>						
Projet	Bâtiment	Montant estimé	Honoraires estimés		Firme recommandée	
Ajout d'un ascenseur	CFGA Goyer	244 700 \$	13 000 \$	6 000 \$	Lemieux Nathalie Architecte	BPR-Bechtel

CC100119-06

**En conséquence, sur proposition de madame Nancy Verreault, il est résolu à l'unanimité :**

- d'octroyer les mandats suivants pour les services professionnels reliés aux projets ci-après mentionnés :

- Réfection de la chaufferie (École secondaire Camille Lavoie) : Roche Ltée
  - Réfection de la chaufferie et climatisation (Pavillon Wilbrod-Dufour) : Cegertech
  - Remplacement des portes et fenêtres (école Maria) : Anicet Tremblay et Serge Harvey, Architectes
  - Réfection des chaufferies (écoles diverses) : Dessau
  - Ajout d'un ascenseur (CFGGA Goyer) : Lemieux Nathalie Architecte et BPR-Bechtel
- ♦ d'autoriser madame Lise Simard, directrice du service des ressources matérielles et informatiques à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

#### **4.5 École Saint-Antoine : projet scolaire-municipal**

Avant le début des discussions sur cet objet, madame Marjolaine Girard, commissaire, déclare qu'elle ne peut participer aux discussions et à la prise de décision en raison de sa fonction de conseillère au sein de la municipalité.

**Considérant** que le 12 décembre 2007, le conseil des commissaires approuvait à l'unanimité de collaborer avec la municipalité de Saint-Gédéon pour l'analyse de la possibilité de réaliser un projet de construction d'un gymnase et de locaux sur le site du gymnase actuel de l'école Saint-Antoine;

**Considérant** que le Service des ressources matérielles et informatiques a effectué l'analyse et l'estimation des coûts de construction;

**Considérant** la possibilité de déposer une demande de subventions auprès des gouvernements provincial et fédéral dans le cadre de programmes de subventions pour ledit projet;

**Considérant** qu'il est opportun que la commission scolaire et la municipalité de Saint-Gédéon entament conjointement cette démarche pour la réalisation du projet;

**CC100119-07**

**En conséquence, sur proposition de madame Audrey Jean, il est résolu à l'unanimité, avec l'abstention de madame Marjolaine Girard :**

- ♦ d'autoriser la présentation, conjointement avec la municipalité de Saint-Gédéon, de demandes auprès des paliers des gouvernements concernés pour l'obtention de subventions pour la construction d'un gymnase et de locaux à l'école Saint-Antoine;

- de confirmer l'intention de la Commission scolaire de réaliser ce projet conjointement avec la municipalité de Saint-Gédéon et de contribuer à son financement, sous réserve de la participation financière de la municipalité et des disponibilités financières de la commission scolaire;
- d'autoriser monsieur Eric Blackburn, directeur général, à signer pour et au nom de la commission scolaire, tous les documents nécessaires dans le cadre des démarches pour l'obtention de subventions ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

#### **4.6 Coordination du Service des ressources humaines : remplacements**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder au remplacement temporaire des personnes occupant les postes de coordination au Service des ressources humaines;

CC100119-08

**En conséquence, sur proposition de madame Nathalie Savard, il est résolu à l'unanimité** de nommer temporairement les personnes suivantes à titre de coordonnateurs au Service des ressources humaines :

- monsieur Jean-David Couture, en remplacement de madame Josée Lafrenière;
- monsieur Olivier Bergeron, en remplacement de monsieur Jérôme Carette.

### **5. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune

### **6. CORRESPONDANCE**

Aucune

### **7. INFORMATION**

#### **7.1 Critères d'inscription des élèves**

Les membres du conseil des commissaires reçoivent copie de la Politique d'admission et d'inscription des élèves (secteur jeunes). Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne qu'aucun changement n'a été apporté. Cette politique sera donc appliquée pour l'inscription des élèves pour l'année 2010-2011, dans sa version actuelle.

## **7.2 Règles de passage**

Les membres du conseil des commissaires reçoivent copie des règles de passage de l'enseignement du primaire vers l'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire et de l'enseignement du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne qu'aucun amendement n'a été apporté et que ces règles seront applicables pour l'année 2010-2011.

## **7.3 Formation pour les commissaires le 13 février 2010**

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, invite les membres du conseil des commissaires à une formation qui leur est réservée le samedi 13 février 2010 en avant-midi, à la salle 215 du centre administratif.

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CC100119-09**      **La séance est levée à 22 h 05 sur proposition de madame Josée Bouchard, laquelle est adoptée à l'unanimité.**

Roxanne Thibeault, présidente

Christine Flaherty  
Secrétaire générale et directrice des communications